

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Adopté

N° AS716

AMENDEMENT

présenté par

Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Philippe Vigier, rapporteur M. Delautrette, rapporteur

Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de l'alinéa 23 pour compléter la suppression opérée en séance au cours d'une seconde délibération demandée par la commission en deuxième lecture.